

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 2021 DU 22 JUILLET 2021 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS DIPLOMATIQUES DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A L'ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/053 du 01 septembre 2020 portant Missions et Organisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Premiers Conseillers :

- Pour l'Ambassade du Burundi à Dar Es Salaam :

Monsieur Léonidas MBAKENGA ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à Genève :

Monsieur Jean Bosco NDINDURUVUGO ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à Addis :

Monsieur Philbert MUREKAMBANZE ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à New Delhi :
Monsieur RWANGA Charles ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Pékin :
Dr. Alfred BURIMASO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Kampala :
Monsieur Rénovat NIMBONA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à La Haye :
Monsieur Stany MUHIZI ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Paris :
Madame Aline NDUWAMARIYA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Rome :
Monsieur Emile BUTOYI ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Bruxelles :
Madame Espérance UWIMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Prétoria :
Madame Espérance MATEO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Abuja :
Monsieur Pancras CIMPAYE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi au Caire :
Madame Elisabeth MUGIRASONI ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Rabat :
Monsieur Stanislas MANIRAKIZA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à New York :
Dr. Dionise ARAKAZA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Washington DC :
Monsieur Préféré NDAYISHIMIYE.



Article 2 : Sont nommés Deuxièmes Conseillers :

- Pour l'Ambassade du Burundi à Genève :
Madame Justine SIBOMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Moscou :
Monsieur Adolphe BUKURU ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Addis :
Madame Jeanne d'Arc NTETURUYE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Pékin :
Madame Rebecca SIBOMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Ankara :
Madame Christine HAKIZIYAREMYE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Lusaka :
Monsieur Japhet NTUNGWANAYO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Paris :
Monsieur Denis NDUWAMUNGU ;
Madame Odile NIYOKAZINGUVU ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Rome :
Monsieur Eddy Emery BIMENYIMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Bruxelles :
Monsieur Dieudonné Constantin NIYUHIRE ;
Monsieur Nestor NTAHOBARI ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Nairobi :
Monsieur Benjamin NZEYIMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Kinshasa :
Monsieur Médard MUHIZA ;



- Pour l'Ambassade du Burundi à Riyad :
Monsieur Joël NDAYISENGA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Berlin :
Monsieur Edouard NGENDAKURIYO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Londres :
Monsieur Jean Pierre UWITONZE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à New York :
Madame Joselyne KWISHAKA ;
Monsieur Désiré KANTUNGEKO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Washington DC :
Madame Généviève NIZIGIYIMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Kigali :
Monsieur Sylvain NZOHABONAYO.

Article 3 : Sont nommés Premiers Secrétaires :

- Pour l'Ambassade du Burundi à Dar Es Salaam :
Monsieur Richard NTIRANYIBAGIRA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Kampala :
Monsieur Sylvestre NKESHIMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Bruxelles :
Monsieur Sophonie NITUNGA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Nairobi :
Monsieur Rémy MUTABAZI MISIGARO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Kinshasa :
Monsieur Privat Wellars MPITABAKANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Kigali :
Monsieur Blaise NGOMIRAKIZA.





Article 4 : Sont nommés Attachés Militaires :

- Pour l'Ambassade du Burundi à Dar Es Salaam :

Colonel Sébastien BANDIRUBUSA ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à Moscou :

Colonel Eric NIYONGABO ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à Addis :

Colonel Didace NTUREKA ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à Bruxelles :

Colonel Fidèle NDAYISHIMIYE ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à Prétoria :

Colonel Sylvère NDABAHINYUYE ;

- Pour l'Ambassade du Burundi au Caire :

Général de Brigade Aloys BIZIMANA ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à Washington DC :

Général de Brigade Théodore KANDEREGE.

Article 5 : Est nommé Attaché de Sécurité de l'Ambassade du Burundi à Kampala :

CPP Emmanuel MANIRAKIZA ;

Article 6 : Est nommé Attaché Juridique de la République du Burundi à Genève :

Monsieur Pacifique NITUNGA.



Article 7 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 8 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 12 juillet 2021

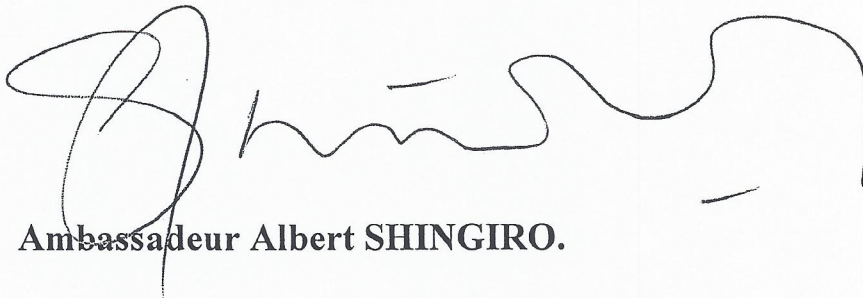
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE LA
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT,



Ambassadeur Albert SHINGIRO.